

Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Assemblée du 21-11-16

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 16 novembre 2021, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, le 35 route de l'Église, sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher-Paquette.

Sont présents :

District # 1 Madame Julie Demers	District # 2 Madame Lynda Pépin
District # 3 Monsieur Gilles Lévesque	District # 4 Monsieur Marc-André Vallières
District # 5 Madame Catherine Deblois	District # 6 Madame Nathalie Bérubé

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et greffier-trésorier.

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. Ordre du jour

2021-11-206 Présentation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Julie Demers;
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. Procès-verbal

4. Trésorerie

2021-11-207 Dépôt des listes

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;

Dépôt du rapport des revenus et dépenses.

2021-11-208 Comptes du mois d'octobre 2021

IL EST PROPOSÉ, par Marc-André Vallières;

Appuyé et résolu unanimement.

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 octobre 2021. Les chèques # 202100479 à # 202100486 sont émis.

Adopté

2021-11-209 Nouveaux signataires des comptes bancaires

ATTENDU QUE le conseil souhaite nommer de nouveaux signataires des comptes bancaires afin de remplacer les membres de l'ancien conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Catherine Deblois;

Appuyé et résolu unanimement;

QUE Monsieur le Maire Dominic Boucher-Paquette et Madame Julie Demers, conseillère du district 1, soient nommés à titre de signataire des comptes bancaires de la municipalité.

Adopté

1. Ressources humaines

2021-11-210 Nominations au poste de maire suppléant

ATTENDU QUE le conseil souhaite favoriser l'alternance au poste de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Julie Demers;

Appuyé et résolu unanimement.

QUE la municipalité nomme alternativement les personnes suivantes au poste de maire suppléant :

Du 17 Novembre 2021 au 31 Octobre 2022 Lynda Pepin

Du 1 Novembre 2022 au 31 Octobre 2023 Gilles Lévesque

Du 1 Novembre 2023 au 31 Octobre 2024 Marc-André Vallières

Du 1 Novembre 2024 au 30 Novembre 2025 Catherine De Blois

Adopté

2021-11-211 Demande de remboursement à nos assureurs des frais engagés pour la défense d'un élu auprès de la commission municipale

ATTENDU QUE le conseil souhaite obtenir un remboursement pour les frais juridiques qu'il a déboursés dans le cadre de comparution d'un élu auprès de la commission municipale dossier CMQ 67788-001 (31611-21);

IL EST PROPOSÉ, par Marc-André Vallières ;

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité demande à nos assureurs de rembourser les frais juridiques qu'il a déboursés dans le cadre de comparution d'un élu auprès de la commission municipale dossier CMQ 67788-001 (31611-21).

Adopté

2021-11-212 Non-renouveaulement du contrat du Directeur Général et Greffier-Trésorier

ATTENDU QUE le contrat du directeur général et greffier-trésorier arrive à son terme le 31 décembre 2021, le conseil prend note qu'il ne souhaite pas renouveler son contrat de travail.

2. Citoyens et organismes locaux

2021-11-213 Don à la Constellation du Granit – Livres paniers de Noël

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir cette belle initiative qui répond aux besoins de nombreux citoyens;

ATTENDU QUE la distribution de livres se fait par catégories d'âge et que chaque catégorie à un coût différent. Le coût varie entre 7,25\$ et 12,75\$.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Julie Demers;
Appuyé et résolu unanimement.

QUE la municipalité versera la somme d'environ 150 \$ à la Constellation du Granit. Le coût sera déterminé selon le nombre exact de livres qui seront affectés aux différentes catégories d'âge des enfants de la municipalité.

Adopté

2021-11-214 Demande de soutien du magazine Zig Zag

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir ce magazine qui s'adresse principalement aux jeunes;

IL EST PROPOSÉ, par Marc-André Vallières;

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité verse la somme de 100 \$ pour le magazine Zig Zag.

Adopté

2021-11-215 Demande de la Fabrique

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir la Fabrique qui traverse des moments difficiles puisqu'en raison de la pandémie elle doit renoncer à l'une de ses principales sources de financement, le souper des chasseurs ;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Catherine De Blois;

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité verse la somme de 500 \$ à la Fabrique.

Adopté

2021-11-216 Demande de l'école

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir les enfants qui fréquentent l'école du village;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Natalie Bérubé;

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité verse la somme de 100 \$ pour soutenir les activités des enfants à l'école.

Adopté

3. Affaires nouvelles

2021-11-217 RÈGLEMENT No 482-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 363-2010 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 363-2010 qui est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser les minimaisons dans la zone Vill-1 ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les dispositions relatives aux articles 8.10, 8.13 et 8.14;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier certaines dispositions relatives aux autres types d'élevage dans la zone Vill-1;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser les équipements de télécommunication dans la zone de villégiature Vill-1.;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 14 septembre 2021 ;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

(SUITE DE LA RÉSOLUTION 2021-11-217)

Le règlement de zonage n° 363-2010 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le premier paragraphe l'article 8.17 est modifié est se lira comme suit :

La mise en place de minimaisons est autorisée sur le territoire. Nonobstant les normes incluses à la grille des spécifications ou à l'intérieur du présent règlement, les minimaisons sont autorisées aux conditions suivantes :

ARTICLE 3

Les grilles de spécifications sont modifiées afin de renommer les articles 8.10, 8.13 et 8.14 de la façon suivante :

8.10 Dispositions relatives aux terrains de camping;

8.13 Dispositions particulières possession d'animaux;

8.14 Dispositions relatives aux établissements hôteliers (hôtel, motel, hôte-motel, auberge).

ARTICLE 4

La grille des spécifications feuillet 4/5 est modifiée afin d'ajouter la note N52 à la zone Vill-1 au niveau de l'usage Autres types d'élevage.

ARTICLE 5

La grille des spécifications feuillet 4/5 est modifiée afin d'ajouter la note N65 l'usage Transport-Communication-Utilités publiques à la zone Vill-1.

La note N65 se lira comme suit : À l'exception des antennes de télécommunication.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-des-Bois, ce 17 novembre 2021.

2021-11-218 Production du calendrier 2022

ATTENDU QUE le conseil souhaite produire un calendrier pour promouvoir la municipalité;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Julie Demers;

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité retienne les services de MJB Litho pour la production de 650 calendriers pour la somme de 2 520 \$.

Adopté

2021-11-219 Subventions pour le service de garde

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Marc-André Vallières conseiller du district 4;

Appuyé et résolu unanimement;

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;

D'autoriser Madame Julie Demers conseillère du district 1, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

Adopté

2021-11-220 Avenant au contrat de déneigement

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer le déneigement du chemin menant à la station d'épuration;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Julie Demers;

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité ajouter un avenant au contrat de déneigement des chemins municipaux qui stipule que Service Forestier Stéphane Blais s'engage à déneiger le chemin qui mène à la station d'épuration sans frais supplémentaires pour la municipalité.

Adopté

2021-11-221 Versement pour la TECQ

ATTENDU QUE le conseil souhaite s'acquitter de ses obligations envers ses fournisseurs ;

IL EST PROPOSÉ, par Marc-André Vallières;

Appuyé et résolu unanimement.

QUE la municipalité acquitte la facture A031 18002463 2021 au montant de 160 032.49 \$

Adopté

8 Varia

9 Période de questions

10 Clôture de l'assemblée

La séance est ajournée au mardi 23 novembre 2021 à 19h30.

Dominic Boucher-Paquette
Maire

MICHEL MARCEAU
Directeur général & Secrétaire-trésorier